

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 03432
Numéro SIREN : 753 222 967
Nom ou dénomination : EXCELYA PROMOTION

Ce dépôt a été enregistré le 21/02/2019 sous le numéro de dépôt 6025

« EXCELYA PROMOTION »

SAS au capital de 2 400 Euros

Siège social : 4, bis rue du Bois des Moines – 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES

R.C.S CRETEIL B 753 222 967

SIRET : 753 222 967 00030 - APE : 4110 A

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 2 JANVIER 2019

L'An Deux Mil Dix-Neuf, le deux janvier à dix heures, les actionnaires de la société se sont réunis chez EXCELYA PROMOTION au sein de notre établissement secondaire sis au 119, rue Vieille du Temple – 75003 PARIS, en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation faite par le Président par lettres simples en date du 22 décembre 2018.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur David DAUTREY préside la séance, en sa qualité de Président.

La société MELLONE INVESTISSEMENT, représentée par Monsieur Georges NASCIMENTO remplit les fonctions de scrutateur.

Le Commissaire aux Comptes, la société CABINET DAUGE ET ASSOCIES, régulièrement convoqué est absent et excusé.

La feuille de présence est certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de la Présidence,
- le texte des résolutions proposées,
- un exemplaire des statuts,
- la lettre de démission du Président,
- documents divers.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

Ordre du jour

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Questions diverses,
- Pouvoirs.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la Présidence et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Le Président explique à l'Assemblée Générale que Monsieur David DAUTREY souhaite mettre un terme à l'exercice de ses fonctions de Président au sein de la société EXCELYA PROMOTION au profit de la société ADCAD INVESTISSEMENT dont il est le Gérant.

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur David DAUTREY de ses fonctions de Président à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale remercie Monsieur David DAUTREY pour l'ensemble des services rendus à la société au cours de son mandat et donne quitus entier et définitif de sa gestion à ses fonctions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de nouveau Président :

- La société ADCAD INVESTISSEMENT, SARL au capital de 500 euros, sise 4, Bis rue du Bois des Moines 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CRETEIL sous le numéro 528 618 218, représentée par son gérant, Monsieur David DAUTREY, dûment habilité, pour une durée indéterminée à compter de ce jour, en remplacement de Monsieur David DAUTREY, démissionnaire.

La société ADCAD INVESTISSEMENT déclare accepter les fonctions de Présidente qui viennent de lui être confiées. Elle affirme n'exercer aucune autre fonction, ni être frappée d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

POUVOIRS DU PRESIDENT

La Présidente exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues à l'article 13 des statuts.



REMUNERATION

La société ADCAD INVESTISSEMENT représentée par Monsieur David DAUTREY ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat de Président.

Elle sera néanmoins remboursée de ses frais de représentation et de déplacement engagés dans l'exercice de ses fonctions sur présentation de justificatifs et perçoit pour ses frais de véhicule des indemnités kilométriques calculées selon le barème fiscal en vigueur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à Onze heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Monsieur David DAUTREY
Président



SAS MELLONE INVESTISSEMENT
Monsieur Georges NASCIMENTO
Scrutateur



ADCAD INVESTISSEMENT
Monsieur David DAUTREY

« Bon pour acceptation des fonctions de Présidente »

*Bon pour acceptation des fonctions de
Présidente*



Monsieur David DAUTREY
4 Bis rue du Bois des Moines
94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES

SAS EXCELYA PROMOTION
4 Bis rue du Bois des Moines
94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES

Saint-Maur-Des-Fossés, le 22 décembre 2018

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance ma décision de démissionner de mes fonctions de Président que j'occupe au sein de notre société depuis le 30 juillet 2012.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir convoquer une assemblée à cet effet. Je souhaiterais que ma démission soit effective au 2 janvier 2019.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

David DAUTREY

